



Initiateur : INSEE

Date : Dernière modification de périmètre : septembre 2020.

Créé en 1984, ce découpage exhaustif de la France est régulièrement mis à jour.

Objectif : constituer un cadre géographique adapté aux études locales sur l'emploi et son environnement. Il sert notamment de référence pour la diffusion des taux de chômage localisé et des estimations d'emplois. Plus généralement, il est adapté pour l'étude des marchés du travail locaux.

Principe : Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent (basé sur les déplacements domicile-travail).

La révision 2020 de ce zonage s'appuie sur une méthodologie développée au niveau européen permettant des comparaisons entre les différents pays. Un autre objectif était d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire.

Avec cette nouvelle méthode, le nombre d'actifs est plus équilibré entre les zones, en particulier autour des grandes métropoles.